

FORESTIERS PRIVES DE L'AIN



Monsieur Gérard PERRIN
Direction Départementale des
Territoires de Dombes
23, rue Bourgmayer
01000 BOURG EN BRESSE

Objet : notre mail du 10 mai 2017
Pyrale du Buis.

Péronnas, le 18 mai 2017

Monsieur le Directeur,

Ces dernières années, le buis est victime de bio-agresseurs en pépinières, en parcs et jardins et en forêt : des champignons (*Cylindrocaliumbuxicola*, *Volutellabuxi*) et un papillon défoliateur, la Pyrale du Buis (*Cydalimaperspectalis*).

Aujourd'hui, la situation sanitaire est préoccupante. La majorité des massifs de l'Ain sont touchés.

Le Syndicat a demandé au Conseil départemental de l'Ain, le déblocage du fonds départemental en cas d'attaques phytosanitaires, soit les 10 000 € subventionnables, pour inciter les propriétaires forestiers à effectuer la coupe et l'évacuation des buis et la création de couloir anti-feu. (Au titre du Livre Blanc 2017-2019 de la filière forêt bois de l'Ain - Action 1.3 : Intervenir en forêt tout en préservant la biodiversité et le changement climatique).

Nous trouvons dommageable que l'Etat n'est pas demandé aux communes forestières situées dans le Bugey, de couper et d'évacuer les buis secs touchés par la pyrale du buis, afin d'éviter les incendies.

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès du Conseil Départemental de l'Ain afin que le nécessaire soit effectué rapidement.

Nous vous remercions par avance et,

Vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,
Jean-Pierre BOUVARD

29, rue de la Grange Magnien
01960 PERONNAS
Tél. : 04 74 45 47 58
Fax : 04 74 45 47 59

Syndicat régi par la loi du 21 mars 1884
Adhérent à l'Union Régionale de la Forêt Privée de Rhône-Alpes

**« une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »**